

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'AGENDA POLITIQUE EUROPÉEN

*Camille JOSEPH*

*Sous la direction de  
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | JUIL 19  
**Développement durable**



COMPRENDRE POUR AGIR

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DANS L'AGENDA POLITIQUE EUROPÉEN

*Camille JOSEPH*

*Sous la direction de Denis STOKKINK*

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. L'approche de l'Union européenne</b>	<b>4</b>
1. Le développement durable comme un enjeu	4
2. Un cadre propice au développement durable	7
3. Les odd à l'agenda politique européen	8
<b>II. Quelle Europe durable pour 2030 ?</b>	<b>9</b>
1. Scénarios de mise en œuvre	9
2. L'essoufflement du dynamisme européen	10
<b>III. La coordination avec les autres acteurs</b>	<b>12</b>
1. La co-construction avec la société civile	12
2. Les odd dans les entreprises	13
<b>CONCLUSION</b>	<b>15</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>16</b>

# AVANT-PROPOS

L'année 2019 est l'année du renouvellement des institutions européennes par l'élection de nouveaux députés européens en mai, puis avec le changement de la Commission. Pour la nouvelle mandature européenne, encore plus que les précédentes, les enjeux de la transition doivent être au premier plan. Ils ne doivent plus être considérés comme une touche verdissant le programme politique des députés européens, mais comme une réelle priorité.

Cette note d'analyse fait suite à une première publication<sup>1</sup> consacrée à ce que sont les objectifs du développement durable (ODD). Il s'agit ici de donner un aperçu des principaux ressorts et obstacles qui émaillent le processus d'intégration des ODD dans les politiques européennes, ainsi que l'ambivalence qui caractérise le processus. Dans un premier temps sera abordée l'approche volontariste de l'Union européenne en matière de développement durable, puis la nuance apportée permettra de souligner l'inconstance du volontarisme européen.

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS place l'enjeu de la transition au cœur de ses objectifs. Saisir l'opportunité des ODD est clairement une nécessité pour l'UE et ses parties prenantes.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

---

<sup>1</sup> POUR LA SOLIDARITÉ-PLS. *Un programme mondial pour le développement durable*. Note

# INTRODUCTION

À l'heure des grèves étudiantes contre la léthargie politique des dirigeants pour mettre en œuvre des actions concrètes contre le changement climatique, le cheminement de l'Union européenne (UE) dans la prise en compte des enjeux environnementaux oscille entre avancées dynamiques et ralentissements. Si le développement durable est la synergie des dimensions environnementales, économiques et sociales, en Europe, ce sont majoritairement les politiques environnementales qui ont posé les jalons de l'approche européenne en matière de développement durable.

Au regard de son approche volontariste au début des années 2000, l'Europe a activement participé à la reconnaissance du développement durable comme un enjeu, particulièrement suite au Conseil de Göteborg en 2001 qui a donné lieu à l'élaboration de la première stratégie européenne de développement durable. Jusqu'en 2015, l'Europe suit une trajectoire tantôt dynamique tantôt ralentie de la prise en compte de la notion de transition écologique dans ses politiques et programmes européens. En 2015, suite à l'adoption par les Nations unies de l'Agenda 2030 qui comprend 17 objectifs de développement durable (ODD), l'UE souscrit à cet agenda en se basant sur ces objectifs pour élaborer les 10 priorités<sup>2</sup> de la Commission européenne pour 2014-2019.

Le parcours de l'Europe n'est en effet pas uniforme : si l'Europe s'est montrée un contributeur actif des négociations internationales sur l'environnement, elle peine à faire respecter certains de ses engagements comme le paquet énergie-climat ou l'Accord de Paris. Elle tarde également à mettre en œuvre une stratégie intégrant les ODD dans ses politiques et programmes. L'apport de l'Agenda 2030 réside pourtant dans son universalité et dans sa capacité à s'établir à de multiples niveaux, dont l'échelle européenne.

L'Europe doit composer avec la diversité des politiques de développement durable mises en place dans les États membres, certains étant très actifs, d'autres plus en retard. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 passe aussi par les échelons locaux. Des villes et des régions s'illustrent par leur capacité d'initiative tandis que d'autres ignorent même l'Agenda 2030. Les organisations de la société civile et les entreprises européennes ont également leur carte à jouer dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment en collaborant avec les pouvoirs publics nationaux et les institutions européennes.

---

<sup>2</sup> Commission européenne. 10 priorités de la Commission européenne pour 2014-2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2nDUOR>

# I. L'APPROCHE DE L'UNION EUROPÉENNE

## 1. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME UN ENJEU

*Les enjeux du plan stratégique [européen du développement durable] restent soumis à la stratégie de croissance et d'emploi. Alors que la préservation d'une planète habitable et viable pour tous est la condition sine qua non pour permettre aux individus de vivre et de travailler.*

La politique de l'Union européenne en matière de développement durable trouve son inspiration dans les politiques de l'environnement, notamment dans quatre principes<sup>3</sup> phares : précaution, prévention, correction et principe de pollueur-payeur. À ce titre, l'Europe est souvent présentée comme une locomotive<sup>4</sup> dans le développement durable et plus généralement en matière environnementale, vis-à-vis des États membres et sur le plan mondial. Si des principes de protection de l'environnement apparaissent dès le traité de Rome en 1957, ces derniers étaient très marginaux<sup>5</sup>. Le rapport Brundtland en 1987 donne une définition du développement durable « [il] signifie que les besoins essentiels de tous sont satisfaits, y compris celui de satisfaire leurs aspirations à une vie meilleure »<sup>6</sup>.

Le Sommet de la Terre à Rio qui se tient en 1992 rassemble plus de cent dirigeants du monde entier. Articulée autour de vingt-sept principes, la déclaration souligne la responsabilité des peuples vis-à-vis de l'environnement et l'interdépendance entre progrès économique à long terme et nécessité de protéger l'environnement. L'Europe participe activement à l'organisation de ce sommet qui fut un tremplin pour introduire la notion de développement durable dans le Traité de Maastricht. Celui-ci s'inspire du rapport Brundtland pour mentionner le développement durable, mais ne le reconnaît pas juridiquement<sup>7</sup>. En 1993, le programme communautaire d'action pour l'environnement (PAE) reconnaît juridiquement le développement durable et la Commission admet « [qu'il] faut considérer l'avenir de la politique environnementale dans ce cadre élargi, où les objectifs environnementaux, sociaux et économiques seront poursuivis de manière coordonnée et mutuellement compatible<sup>8</sup> ». Pour autant, le développement durable n'est pas considéré comme un principe dans sa version initiale de 1993, les États membres n'étant pas prêts à consacrer le développement durable en tant qu'objectif de l'UE.

La reconnaissance du développement durable en Europe est véritablement mise à l'agenda européen avec le Traité d'Amsterdam<sup>9</sup> en 1997 qui vient modifier le Traité sur l'UE pour faire du développement durable un objectif général participant à l'intégration et au développement de l'Union européenne. Cela signifie que le développement durable concourt à la croissance économique et au développement social des individus. Le Traité insiste sur la nécessité de « [...] promouvoir le progrès économique et social [des] peuples, compte tenu du principe du développement durable et dans le cadre de l'achèvement du marché intérieur, et du renforcement de la cohésion et de la protection de l'environnement, et à mettre en œuvre des politiques assurant des progrès parallèles dans l'intégration économique et dans les autres domaines ». La même année, le Protocole de Kyoto fixe l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5% en moyenne sur la période allant de 2008 à 2012 par rapport aux niveaux

<sup>3</sup> Toute l'Europe. La politique européenne de l'environnement. Synthèse 09/05/2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2HGtEGs>

<sup>4</sup> Vignon, Jérôme. « Le développement durable : un autre style d'Europe ? », *Transversalités*, vol. 109, no. 1, 2009, pp. 27-34.

<sup>5</sup> Halpern, Charlotte. « Chapitre 10. La politique de l'environnement », Renaud Dehousse éd., *Politiques européennes*. Presses de Sciences Po, 2009, pp. 205-225.

<sup>6</sup> Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. France Diplomatie. Rapport Brundtland. p. 41. Consulté sur : <https://bit.ly/2IBGJnR>

<sup>7</sup> Pallemaerts, Marc, et Armelle Gouritin. « La stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable », *Courrier hebdomadaire du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP)*, vol. 1961, no. 16, 2007, pp. 5-45.

<sup>8</sup> Commission européenne. Évaluation globale. L'environnement en Europe – quelles orientations pour l'avenir ? Consulté sur : <https://bit.ly/2JxCNEI>

<sup>9</sup> Office des publications de l'Union européenne. Traité d'Amsterdam - Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'union européenne, les traités instituant les communautés européennes et certains actes connexes. 1997. Consulté sur : <https://bit.ly/2XfA5Hc>

de 1990. C'est le seul traité mondial juridiquement contraignant visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En 1999, lors du Conseil européen d'Helsinki, les États membres approuvent le programme du Millénaire élaboré par les Nations unies. Huit objectifs relatifs au développement et à l'environnement<sup>10</sup>, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont adoptés en 2000. Il s'agit d'une étape majeure, car l'Europe a activement contribué à l'élaboration de ces objectifs. Centrés sur le développement des pays du Sud, les OMD ont encouragé les États membres à dédier une part plus importante de leurs investissements économiques dans des projets alliant développement socioéconomique et environnement. Alors que la Finlande vient tout juste de prendre la présidence du Conseil européen en juillet 2019, il est pertinent de rappeler que c'est sous l'impulsion finlandaise que le développement durable est devenu un objectif de l'UE suite au Conseil de 1999. En effet, au même titre que l'emploi, l'innovation et la compétitivité, le développement durable est intégré dans les politiques communautaires<sup>11</sup> : « *Les stratégies visant à intégrer la dimension environnementale dans les secteurs de l'agriculture, des transports et de l'énergie ont été approuvées. L'élaboration de stratégies analogues a été entreprise au sein des Conseils "Marché intérieur", "Développement" et "Industrie" [...] ainsi qu'au sein des Conseils "Affaires générales", "Ecofin" et "Pêche".* » Le Conseil européen d'Helsinki<sup>12</sup> sollicite également la Commission pour élaborer une stratégie européenne de développement durable : « *La Commission est invitée à élaborer, à l'intention du Conseil européen de juin 2001, une proposition de stratégie à long terme destinée à assurer la concordance des politiques ayant pour objet un développement durable du point de vue économique, social et environnemental.* »

Suite à l'approbation du Conseil européen, le programme du Millénaire est adopté en 2001. Les OMD se sont imposés comme une référence pour les politiques européennes de développement et de coopération. Ils ont encouragé les États membres à augmenter l'aide publique au développement (APD) et à sensibiliser l'opinion publique.

En vue de celui de Göteborg en 2001, la Commission élabore une stratégie de développement durable<sup>13</sup> rédigée en trois étapes<sup>14</sup> :

- L'élaboration de propositions et de recommandations couvrant plusieurs domaines afin d'améliorer l'efficacité des politiques et de concrétiser le développement durable.
- L'élaboration de grands objectifs et de mesures spécifiques au niveau de l'Union européenne pour traiter les obstacles les plus importants à la réalisation du développement durable en Europe.
- La mise en place de mesures visant à mettre en œuvre la stratégie et à surveiller les progrès.

Le Conseil européen de Göteborg ouvre la voie à l'élaboration de la stratégie de développement durable en 2001. Il s'agit de la première politique ouvertement transversale de l'Union en la nature. Les principes de la stratégie sont les suivants :

- promotion et protection des droits fondamentaux,
- solidarité intra- et intergénérationnelle,
- garantie d'une société ouverte et démocratique,
- participation des citoyens, des entreprises et des partenaires sociaux,
- cohérence et intégration des politiques,
- exploitation des meilleures connaissances disponibles,
- principes de précaution et du pollueur-payeur.

Par la suite, de nouveaux défis compléteront la liste : la production et la consommation durables ; l'inclusion sociale ; la démographie ; la migration ; les défis mondiaux de la pauvreté. Deux sujets transversaux en rapport avec l'avènement d'une société du savoir seront également ajoutés : l'enseignement et la formation, la recherche et le développement.

Le Traité de Lisbonne<sup>15</sup> adopté en 2007 réforme les institutions européennes afin de rendre l'Union plus démocratique et plus efficace. De nouvelles compétences législatives sont accordées au Parlement. Le

<sup>10</sup> Nations unies. Consulté sur : <https://bit.ly/2VGpbsh>

<sup>11</sup> Conclusion du Conseil européen d'Helsinki. 1999. Consulté sur : <https://bit.ly/30A3de2>

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> Eur-Lex. Communication de la Commission Développement durable en Europe pour un monde meilleur : stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable. Consulté sur : <https://bit.ly/2QhZzAK>

<sup>14</sup> *Ibid.*

développement durable est mentionné succinctement dans l'Article 2<sup>16</sup> : « L'Union établit un marché intérieur. Elle œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle promeut le progrès scientifique et technique ». L'adoption de l'Agenda 2030 par l'UE renforce la reconnaissance de la durabilité comme un principe essentiel. Voici les étapes clés de ce processus :

1987	<b>Rapport Brundtland</b>	Reconnaît le caractère multidimensionnel du développement durable au niveau mondial.
1992	<b>Sommet de la Terre Rio</b>	Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement.
1993	<b>Traité de Maastricht (Traité sur l'UE)</b>	Induit des transformations dans plusieurs domaines de compétence de l'UE : gestion durable des ressources naturelles, lutte contre la pollution, réduction de la consommation d'énergie, amélioration des modes de transport, améliorer la qualité de vie en milieu urbain, amélioration de la santé et de la sécurité.
1997	<b>Traité d'Amsterdam</b>	Modifie le Traité de Maastricht en faisant du développement durable un objectif global.
1997 – entrée en vigueur en 2005	<b>Protocole de Kyoto</b>	Accord <sup>17</sup> conclu dans la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).
1999	<b>Conseil d'Helsinki</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La Commission est invitée à élaborer une stratégie de développement durable.</li> <li>– Mise à l'agenda politique européen du développement durable.</li> <li>– Adoption de la Déclaration du Millénaire par le Conseil européen.</li> </ul>
2000	<b>Le programme du Millénaire</b>	Adoption du programme et des huit OMD.
2001	<b>Conseil européen de Göteborg</b>	Adoption d'une stratégie de développement durable <sup>18</sup> suite aux conclusions <sup>19</sup> du Conseil. Celle-ci sera révisée en 2006 <sup>20</sup> .
2007	<b>Charte de Leipzig</b>	Enrichit la stratégie de développement durable de 2001.
2007	<b>Traité de Lisbonne</b>	Réforme les institutions européennes pour une Union plus démocratique et plus efficace.
2010	<b>Stratégie Europe 2020</b>	Programme de l'UE <sup>21</sup> en faveur de la croissance et de l'emploi pour la décennie en cours. Il met l'accent sur une croissance intelligente, durable et inclusive.
Septembre 2015	<b>Agenda 2030</b>	Programme de développement durable à l'horizon 2030, il comprend les objectifs de développement durable (ODD).
Décembre 2015	<b>Accord de Paris</b>	Objectif de limiter le réchauffement global en dessous de 2°C en réduisant les émissions polluantes <sup>22</sup> .
2019	<b>Document de réflexion</b>	Document de la Commission présentant des scénarios pour les ODD dans l'agenda européen.

<sup>15</sup> Journal officiel de l'Union européenne. Traité de Lisbonne. 2007. Consulté sur : <https://bit.ly/2YUrI9G>

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Nations unies, UNFCCC. Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. 1998. Consulté sur : <https://bit.ly/2X76EHI>

<sup>18</sup> Eur-lex. Stratégie en faveur du développement durable. 2001. Consulté sur : <https://bit.ly/2KbOn7Q>

<sup>19</sup> Conseil européen. Conclusions de la présidence - Göteborg, 15 et 16 juin 2001. Consulté sur : <https://bit.ly/2lamwT8>

<sup>20</sup> Secrétariat général du Conseil de l'UE. Review of the EU Sustainable Development Strategy (EU SDS). Consulté sur : <https://bit.ly/2XdlkEu>

<sup>21</sup> Commission européenne. EUROPE 2020 - Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive. 2010. Consulté sur : <https://bit.ly/2oxUNQP>

<sup>22</sup> ALVAREZ Concepcion. Climat : aucun pays européen n'est aligné sur l'Accord de Paris. Novethic. Publié le 19/07/2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2Lj8Vwa>

## 2. UN CADRE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

La Stratégie européenne de développement durable adoptée en 2001 vise à requalifier les objectifs de croissance, de compétitivité et d'emploi pour intégrer la dimension environnementale. Les enjeux du plan stratégique restent en effet soumis à la stratégie de croissance et d'emploi. La préservation d'une planète habitable et viable pour tous est pourtant la condition sine qua non pour permettre aux individus de vivre et de travailler. La Charte de Leipzig sur la ville européenne durable<sup>23</sup> (2007) tente de pallier les insuffisances de la stratégie de développement durable en liant développement urbain et cohésion territoriale. La charte constitue une étape car en la signant, les ministres de l'UE en charge de la gestion urbaine s'engagent à mettre en œuvre des stratégies de gouvernance intégrant la transition écologique et à promouvoir le développement équilibré du territoire pour faire de la ville un espace durable.

La stratégie de développement durable s'inscrit dans le Protocole de Kyoto, car elle souligne la nécessité de respecter les engagements du Protocole pris en 1997 pour lutter contre le changement climatique. Dans le cadre de la stratégie, la Commission s'engage à évaluer les avancées tous les deux ans d'après des indicateurs élaborés par Eurostat, l'office de statistique de l'UE.

Signé en 1997 et entré en vigueur en 2005, le Protocole de Kyoto est conclu à l'instigation de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique. Organisé en deux phases (2008-2012 et 2013-2020), il s'agit du seul traité mondial juridiquement contraignant en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). La première période d'engagement fixe une réduction des GES de 5% en moyenne par rapport aux niveaux de 1990. L'ensemble des États membres s'engage dans un accord encore plus contraignant : une réduction de 8% avec des objectifs nationaux pour chacun des États membres, adaptés en fonction de la richesse relative de chaque État. Ces objectifs nationaux ont en effet été fixés en vertu de la décision 2002/358/CE<sup>24</sup> qui répartit la limitation des gaz selon les quantités émises par chaque État membre. Finalement, l'Union européenne a surpassé son objectif initial.

La deuxième période (2013-2020) d'engagement de l'UE sur le Protocole fixe une réduction de 20% des GES par rapport aux niveaux de 1990. Afin de réduire les émissions, l'UE se dote en 2005 d'un système d'échange de quotas d'émission (SEQE) qui est le principal instrument utilisé par l'UE pour réduire les émissions produites par les grandes installations électriques et industrielles. Chaque pays est responsable de ses émissions nationales dans les secteurs non couverts par le SEQE.

En 2010, en vue d'une stratégie de croissance intelligente, durable et inclusive, l'UE adopte la Stratégie Europe 2020 qui comprend le paquet sur l'énergie et le climat à l'horizon 2020. Le paquet énergie-climat<sup>25</sup> fixe trois grands objectifs :

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % (par rapport aux niveaux de 1990), cet objectif est à l'origine de la deuxième phase du Protocole de Kyoto réduisant les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990.
2. Porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'UE.
3. Améliorer l'efficacité énergétique de 20%.

Le paquet 2020 a été actualisé et fixe désormais chacun des trois objectifs à 30%. Concernant la diminution des gaz à effet de serre, la Commission a fait part de sa volonté de réduire d'au moins 40% les émissions par rapport à 1990<sup>26</sup> d'ici 2030.

---

<sup>23</sup> Charte de Leipzig sur les villes et territoires durables. Consulté sur : <https://bit.ly/2XvVekA>

<sup>24</sup> Commission européenne. Décision de la Commission du 14 décembre 2006 établissant les quantités respectives d'émissions attribuées à la Communauté européenne et à chacun de ses États membres relevant du Protocole de Kyoto conformément à la décision 2002/358/CE. Consulté sur : <https://bit.ly/2XgPAhT>

<sup>25</sup> Commission européenne. Paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020. 2007. Consulté sur : <https://bit.ly/2EKoKHH>

<sup>26</sup> Commission européenne. Action pour le climat. Consulté sur : <https://bit.ly/2L0rjdJ>

### 3. LES ODD À L'AGENDA POLITIQUE EUROPÉEN

---

L'Agenda 2030 adopté en septembre 2015 et entré en vigueur en janvier 2016 est une étape importante au niveau mondial dans la reconnaissance du développement durable.

À l'échelle européenne, la Commission publie en novembre 2016 sa contribution<sup>27</sup> intitulée « Prochaines étapes pour un avenir européen durable » pour la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. Le document présente comment l'Europe intégrera les enjeux de la transition dans sa gouvernance, ses programmes et annonce la création d'une plateforme multipartite destinée à soutenir et conseiller la Commission pour intégrer les objectifs dans les politiques européennes. Mise en place en 2017, la plateforme multipartite est le lieu d'échange de bonnes pratiques des objectifs dans les États membres et aux niveaux territoriaux en Europe. Hébergée au sein du CESE, elle est composée d'une diversité d'acteurs (Comité européen des régions, représentants d'entreprises et d'organisations de la société civile, syndicats, réseaux de collectivités territoriales)<sup>28</sup> et est un lieu privilégié pour le débat et l'émulation. Toutefois, son rôle consultatif auprès de la Commission et non codécisionnaire mine son efficacité. À travers ce document, la Commission prévoit d'intégrer les problématiques de la transition dans ses plans et programmes et d'orienter le cadre financier pluriannuel vers des projets durables en s'appuyant sur deux leviers d'actions<sup>29</sup>. D'une part, les objectifs doivent être intégrés dans les politiques européennes. D'autre part, la réflexion sur la mise en place des politiques sectorielles après 2020 doit permettre d'envisager l'intégration européenne des ODD à long terme.

La Commission européenne a également identifié dix priorités<sup>30</sup> relatives à l'Agenda 2030. Néanmoins, en 2017, le CESE émet des réserves<sup>31</sup> sur les propositions de la Commission. En effet, les dix priorités peuvent contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Europe, mais pour le CESE, la Commission devrait établir un ordre de travail afin d'exploiter les travaux déjà entrepris sur l'application des ODD en Europe. Le CESE souligne également l'importance de mobiliser des ressources financières pour mettre efficacement les ODD à l'agenda européen. Une réglementation imposant la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux est essentielle, le CESE a recommandé une réforme du régime fiscal européen pour consolider l'augmentation des ressources budgétaires et encourager une meilleure mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2030<sup>32</sup>. Enfin, le CESE se félicite de la création de la plateforme multipartite, à laquelle elle contribue d'ailleurs activement.

De plus, dans un rapport<sup>33</sup>, le Comité des Régions a présenté les programmes et domaines d'actions affectés par les ODD. En matière de politiques européennes internes, il s'agit de la Stratégie Europe 2020<sup>34</sup>, du Socle européen des droits sociaux, des fonds structurels européens tels que le FEDER, le FSE, des programmes européens tels que LIFE +, de la politique européenne de cohésion qui investit dans l'efficacité énergétique, la formation, les transports, la recherche&innovation, les énergies renouvelables et la coopération entre les régions. Concernant les politiques externes, les programmes affectés sont la politique de coopération internationale, l'assistance humanitaire, la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement.

En l'absence de base juridique en matière d'environnement ce sont les décisions politiques européennes qui sont à l'origine des grands principes de la politique de l'environnement et vont former un cadre réglementaire commun. Néanmoins, l'action européenne n'est pas uniforme et oscille entre volontarisme et mesures ad hoc, ce qui limite l'efficacité des actions de l'Europe. Une des difficultés est l'ambivalence de la notion de durabilité. Le développement durable est en effet considéré comme une métapolitique<sup>35</sup>, car c'est une politique dont les effets s'étendent au-delà des questions environnementales et

---

<sup>27</sup> Commission européenne. *Prochaines étapes pour un avenir européen durable*. 22/11/2016. Consulté sur : <https://bit.ly/324qXlb>

<sup>28</sup> Commission européenne. Liste des membres de la plateforme multipartite. Consulté sur : <https://bit.ly/2YoPup7>

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> CESE. Avis NAT/700-EESC-2017-00277-00-00-AC-TRA. Adopté le 05/07/2017. Consulté sur : <https://bit.ly/2ER1PdR>

<sup>32</sup> *Ibid.* p. 17

<sup>33</sup> European Committee of the Regions, « A territorial approach for the implementation of the SDGs in the EU –The role of the European Committee of the Regions », op cit. , pp. 45-49.

<sup>34</sup> Commission européenne. *Europe 2020 une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, 2010

<sup>35</sup> Halpern, Charlotte. « Chapitre 10. La politique de l'environnement », Renaud Dehousse éd., *Politiques européennes*. Presses de Sciences Po, 2009, pp. 206.

qui structurent le processus d'intégration européenne dans son ensemble. Elle fait appel à des instruments diversifiés pour multiplier les échelles d'intervention dans le territoire européen et dans tous les secteurs.

Ce va-et-vient constant de l'Europe dans l'intégration du développement durable est en partie dû à l'hétérogénéité des États membres. En effet, souffrant d'une disparité entre les pays membres, l'Europe peine à harmoniser<sup>36</sup> sa stratégie de développement durable sur son territoire. La politique est inégalement appliquée entre les États chefs de file (leaders) et les États « à la traîne » (laggards)<sup>37</sup>.

## II. QUELLE EUROPE DURABLE POUR 2030 ?

« [...] Le décalage est énorme entre les grands objectifs, les grands principes et ce qui est effectivement mis en place, c'est-à-dire les mesures concrètes qui ont été mises en place, mais aussi les procédures pour y parvenir. »

Charlotte Halpern, Centre d'Étude Européenne  
et de politique comparée (CEE) de Sciences Po

### 1. SCÉNARIOS DE MISE EN ŒUVRE

En janvier 2019, la Commission européenne publie un document<sup>38</sup> : *Vers une Europe durable à l'horizon 2030* qui présente des plans de mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable (ODD) au sein de l'Union européenne. S'appuyant sur les recommandations présentées en 2016 « Prochaines étapes pour un avenir européen durable », le document est le premier à ouvrir les débats spécifiquement sur les stratégies de mise en œuvre des ODD dans l'UE. Il est fait référence aux quatre défis auxquels doit faire face l'Europe d'ici 2030 :

- ❖ Passer de l'économie linéaire à l'économie circulaire.
- ❖ Instaurer la durabilité de la ferme à la table.
- ❖ Concevoir de l'énergie, des bâtiments et une mobilité à l'épreuve du temps.
- ❖ Assurer une transition socialement équitable.

La Commission présente dans ce document les stratégies globales de développement durable :

Scénario 1 : une stratégie globale de l'UE en matière d'ODD pour guider les actions de l'Union et de ses États membres. L'Agenda 2030 est une boussole pour l'UE dans la mise en place des ODD qui seraient intégrés dans la politique globale européenne. Cette approche implique de coordonner les compétences européennes. Le principe de la durabilité serait directement intégré dans tous les domaines d'actions de l'UE, de l'agriculture, à la réglementation du marché intérieur, en passant par le transport et l'énergie. Ce scénario permettrait d'uniformiser l'action européenne en matière de transition et d'améliorer la coordination entre tous les niveaux de gouvernance de l'UE. Il s'agirait également d'envoyer un signal fort au reste du monde, démontrant la capacité des États européens à s'unir pour lutter contre le changement climatique

Scénario 2 : poursuite de l'intégration des ODD dans toutes les politiques concernées de l'UE. Les ODD seraient le fil conducteur des politiques européennes sans pour autant contraindre les États membres à atteindre les engagements. La Commission désignerait un commissaire au développement durable chargé de faire le lien avec les autres directions générales (DG). Cette approche laisserait aux États

<sup>36</sup> *Ibid.* p. 218,

<sup>37</sup> *Ibid.* p. 218.

<sup>38</sup> Commission européenne. Document de réflexion : « Vers une Europe durable à l'horizon 2030 ». Janvier 2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2ST8vJT>

membres et aux autorités locales, les moyens d'atteindre les objectifs et la possibilité d'adapter l'Agenda 2030 selon leur vision. Par ailleurs, les objectifs seraient inclus dans le budget pluriannuel de l'UE (2021-2027), ce qui permettrait d'intégrer le développement durable dans les politiques publiques européennes relatives à l'éducation, la recherche&innovation, l'agriculture, etc. Dans ce scénario, le programme finançant la recherche et l'innovation, Horizon Europe, orienterait son action vers des projets relatifs à la préservation des ressources naturelles, le climat et l'énergie. La PAC serait modernisée et simplifiée, mais le document de réflexion n'évoque pas les détails de cette transformation.

Scénario 3 : renforcer l'accent sur l'action extérieure. L'UE renforcerait spécifiquement son action extérieure via ses relations avec les autres États et avec les organisations internationales (Nations unies, Banque mondiale, G20). Dans cette optique, l'Europe se concentrerait sur les politiques de coopération internationale en orientant son soutien sur des projets durables.

Des représentants d'organisations de la société civile et des parlementaires européens ont salué la démarche de la Commission sur la rédaction de ce document, car il ouvre le débat et encourage toutes les parties prenantes – États, autorités locales, syndicats, entreprises, associations – à s'approprier l'Agenda 2030 et à collaborer entre elles pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Toutefois, bon nombre de représentants syndicaux, associatifs et de députés ont aussi manifesté leur déception sur ce document qui n'est pas un Agenda 2030 européen mais liste les scénarios envisageables et des propositions. De plus, la question des moyens d'intégration des ODD et du financement de ces derniers est très peu évoquée. La prédominance de l'aspect économique sur celui social est également décriée, le document ne prendrait en effet pas suffisamment en compte la question de la redistribution et des inégalités<sup>39</sup>.

## 2. L'ESSOUFFLEMENT DU DYNAMISME EUROPÉEN

---

Le document de réflexion ouvre les échanges, mais ne présente pas d'objectif précis ce qui est caractéristique de l'approche européenne sur le développement durable, à la fois entreprenante et hésitante. Alors que l'Europe a l'une des empreintes écologiques les plus élevées au monde, que près de 17%<sup>40</sup> de sa population souffrent de pauvreté, que la disparité des systèmes de protection sociale entre États participe au creusement des inégalités entre citoyens européens<sup>41</sup>, l'UE peine à élaborer une ligne claire sur l'Agenda 2030. Mettre en œuvre des actions concrètes vers la transition implique des investissements conséquents dans la santé, l'éducation, la recherche et la protection sociale. Le Socle européen des droits sociaux a certes été renforcé mais l'aspect sociétal est encore peu pris en compte dans sa globalité.

Plusieurs organisations de la société civile reconnaissent les recommandations et les encouragements au débat de la Commission mais regrettent la baisse des actions depuis 2016<sup>42</sup>. De plus, une logique institutionnelle continue de régir les liens entre transition écologique et réalisation du marché unique. Ce contexte place les impératifs économiques au-dessus de ceux sociaux<sup>43</sup> (notamment le Socle européen des droits sociaux) et écologiques, ce qui tend à freiner l'UE dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Quant aux scénarios proposés, ils sont largement en dessous des attentes escomptées. Le troisième scénario, en particulier serait une véritable régression<sup>44</sup> car il reviendrait à revenir à une approche top-down dans laquelle les États européens dictent aux États du Sud la meilleure façon d'appliquer les ODD, induisant au passage que l'UE est nécessairement plus avancée. En plus de s'appuyer sur un certain relent néocolonialiste, ce scénario ignore le principe d'universalité cher aux ODD. Dans cette optique, l'UE renoncerait à inscrire les objectifs de transition dans ses propres politiques.

---

<sup>39</sup> Commission européenne. Document de réflexion. *Vers une Europe durable à l'horizon 2030*. 30/01/2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2ST8vjT>

<sup>40</sup> Eurostat. Consulté sur : <https://bit.ly/1dBAYR>

<sup>41</sup> World Inequality Lab. How Unequal Is Europe? : <https://bit.ly/2HxgkPb>

<sup>42</sup> POUR LA SOLIDARITE – PLS. Compte-rendu : « Une Europe durable à l'horizon 2030 », c'est pour bientôt ? 12/03/2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2VVVgkU>

<sup>43</sup> EAPN. EAPN statement on the annual growth survey. Novembre 2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2wySMJU>

<sup>44</sup>SDG Watch Europe. Izquierdo Eva. 25/02/2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2MiA9EX>

Concernant le deuxième scénario, il n'implique pas de changements structurels. Il est mentionné que la politique agricole commune (PAC) doit être modernisée alors que ce sont des changements structurels qui sont nécessaires. Le document ne questionne pas le type de croissance et le modèle économique que l'Europe doit désormais emprunter. Comme l'ont relevé plusieurs représentants lors des auditions en janvier et février 2019, le document de réflexion maintient la croissance comme un objectif prioritaire. L'éducation et la recherche sont négligées alors que ce sont des champs prioritaires pour disséminer les ODD dans les pratiques auprès des citoyens européens. Le numérique<sup>45</sup> reste perçu comme un outil de commercialisation apportant richesse économique et capitaux privés, et non comme un facteur proposant des solutions aux défis actuels. Le principe d'innovation reste ainsi supérieur au principe de précaution.

Quant à la plateforme multipartite qui a soutenu la Commission dans l'élaboration des scénarios, elle a un rôle relativement accessoire et ne participe pas en amont à l'élaboration des politiques et n'a pas de prise sur la réforme de celles existantes.

Comme l'ont souligné des représentants d'organisations de la société civile lors de deux auditions publiques<sup>46</sup> suite à la présentation du document, les propositions de la Commission sur l'Agenda 2030 restent floues et ne sont pas assorties d'instruments financiers. La redynamisation de la politique européenne doit passer par l'adaptation des instruments financiers<sup>47</sup>. L'UE devrait s'appuyer sur l'Agenda 2030 pour guider son action extérieure via la coopération avec les autres États, mais aussi en concrétisant les engagements financiers. Le programme d'action d'Addis-Abeba (2015) a porté sur le financement du développement durable. Organisé en plusieurs chapitres, il concerne la mobilisation des ressources publiques intérieures, les ressources privées, nationales ou internationales et la coopération pour le développement international et l'aide publique au développement (APD)<sup>48</sup>. Ce programme souligne la nécessité d'inclure une diversité d'acteurs dans le financement du développement durable et pas seulement ceux de l'APD. Une réforme des accords de Cotonou<sup>49</sup> est également envisageable. Ces accords signés en 2000 entre l'Union européenne et soixante-dix-neuf pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, visent à éradiquer la pauvreté, à soutenir le développement économique, culturel et social de façon durable et à faciliter l'intégration de leur économie dans l'économie mondiale. La réforme<sup>50</sup> permettrait d'orienter les politiques européennes de coopération avec l'Afrique, les Caraïbes et Pacifique (ACP) vers des projets durables s'appuyant sur les principes de l'Agenda 2030.

---

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> POUR LA SOLIDARITÉ-PLS. Compte-rendu : « Une Europe durable à l'horizon 2030 », c'est pour bientôt ?, op. cit. , p. 7

<sup>47</sup> IDDRI. Chabason Lucien. Billet de blog. 02/04/2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2W3hdcL>

<sup>48</sup> IDDRI. Voituriez Tancrede. Billet de blog. « Pour un nouveau sommet sur le financement du développement ». 15/06/2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2HN35jW>

<sup>49</sup> Eur-Lex. Accords de Cotonou. Consulté sur : <https://bit.ly/2ZIOX1u>

<sup>50</sup> IDDRI. Tancrede Voituriez, Julie Vaillé , Hélène Vanvolsem, Jean Bossuyt. Issue brief. Consulté sur : <https://bit.ly/2xkVtiV>

### III. LA COORDINATION AVEC LES AUTRES ACTEURS

« C'est la coopération, l'échange et l'évaluation mutuelle [...] qui permettra des changements en profondeur. »

SDSN, *study on exposing EU policy gaps to address the sustainable development goals*.

#### 1. LA CO-CONSTRUCTION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'objectif 17 porte sur les partenariats permettant de conduire la transition. Cet objectif signifie que tous les acteurs sont parties prenantes du changement. C'est la coopération, l'échange et l'évaluation mutuelle des acteurs qui permettra des changements en profondeur. La Commission a ainsi identifié le rôle de chacun<sup>51</sup> :

- Les organisations de la société civile et les entreprises (syndicats, ONG, associations, collectifs) peuvent encourager l'UE via le plaidoyer auprès de la Commission, et au sein du CESE pour inscrire des objectifs quantitatifs et qualitatifs.
- L'Observatoire du développement durable au sein du CESE. En facilitant les partenariats entre représentants de la société civile et institutions européennes, l'observatoire est exclusivement consacré au développement des politiques durables dans tous les secteurs.
- Eurostat est l'organe qui mesure l'état d'avancement de l'UE en s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs pour atteindre les ODD.
- Les autorités locales et les réseaux européens peuvent veiller à leur application sur les territoires.

Mettre en œuvre la transition implique tous les acteurs sociaux, politiques, environnementaux<sup>52</sup> et économiques. Les individus sont aussi en mesure de mesurer leur impact<sup>53</sup>. En tant que consommateurs, ils doivent être conscients de leurs achats et des déchets qui en résultent.

En Europe, le développement durable s'est gouvernementalisé<sup>54</sup>, car il a été peu à peu intégré dans les politiques et a orienté les programmes. La volonté étant de mieux prendre en compte les enjeux de la transition, ce qui permet également de les légitimer dans la politique globale européenne.

Concernant les organisations issues de la société civile, Rob Hopkins, spécialiste de la dynamique citoyenne locale mentionne : « *De manière générale, les gouvernements ne prennent pas d'initiatives, ils y répondent. Ils sont réactifs et non proactifs.* »<sup>55</sup> Les gouvernements et les institutions européennes sont enfermés dans les logiques institutionnelles et peinent à agir sur les questions imminentes comme le changement climatique<sup>56</sup>. Les ONG et les associations, par leur connaissance pratique des enjeux, ont un fonctionnement plus flexible et sont davantage en capacité de modifier leurs pratiques et d'induire des changements internes.

<sup>51</sup> SDSN. Guido Schmidt-Traub, Director, Guillaume Lafortune. *Study on exposing eu policy gaps to address the sustainable development goals*. 30/11/2019. Consulté sur : <https://bit.ly/30DI0B5>

<sup>52</sup> Claval, Paul. « Le développement durable : stratégies descendantes et stratégies ascendantes », *Géographie, économie, société*, vol. 8, no. 4, 2006, pp. 415-445.

<sup>53</sup> *Ibid.* p. 432.

<sup>54</sup> Rumpala, Yannick. « De l'objectif de « développement durable » à la gouvernementalisation du changement. Expressions et effets d'une préoccupation institutionnelle renouvelée en France et dans l'Union européenne », *Politique européenne*, vol. 33, no. 1, 2011, pp. 119-153.

<sup>55</sup> Rob Hopkins, *Transition Handbook*, Cambridge: Green Books, Ltd., 2008, page 53.

<sup>56</sup> Jonet, Christian, et Pablo Servigne. « Initiatives de transition : la question politique », *Mouvements*, vol. no 75, no. 3, 2013, pp. 70-76.

## 2. LES ODD DANS LES ENTREPRISES

---

L'Agenda 2030 incite les entreprises à agir pour un monde plus durable en modifiant leurs procédés industriels, leur management et en veillant aux externalités causées par leur activité. Le rôle sociétal des entreprises est assuré par la RSE dont le cadre européen instauré en 2001<sup>57</sup> se voit enrichi de nouveaux objectifs avec l'Agenda 2030. Une entreprise pratiquant la RSE va chercher à avoir un impact positif sur la société et à respecter l'environnement tout en étant économiquement viable<sup>58</sup>. Les entreprises s'engageant dans cette démarche le font de façon volontaire en surpassant le cadre légal imposé. La RSE permet aussi aux entreprises de mesurer et d'évaluer leur impact environnemental et social.

Suite à l'adoption des ODD par l'UE, de nombreuses entreprises européennes ont intégré leur propre agenda du développement durable. CSR Europe<sup>59</sup>, le réseau européen composé de plus de dix mille entreprises européennes a intégré la plateforme multipartite des ODD mise en place en 2017 et accompagne les entreprises dans la mise en œuvre des objectifs. Selon un rapport de CSR Europe<sup>60</sup>, la connaissance des ODD parmi les dirigeants européens doit être renforcée, dans 47% des entreprises interrogées, les dirigeants n'ont pas connaissance ou n'ont pas établi de feuille de route des ODD. La moitié de ces entreprises considèrent que la faible connaissance des ODD au sein des entreprises est l'obstacle le plus important lors de la mise en œuvre des objectifs dans les entreprises. Pour pallier cette méconnaissance, CSR Europe a lancé un incubateur des ODD<sup>61</sup> permettant aux entreprises européennes de partager leur expertise et leurs ressources dans l'application des objectifs, d'expérimenter et de mener des actions nouvelles, de mutualiser les ressources pour avoir un impact plus important, et enfin de permettre aux entreprises de transformer leur business model en y développant plus les objectifs sociaux et environnementaux. La mise en place d'un agenda 2030 à l'échelle des entreprises est l'occasion d'anticiper les impacts environnementaux sur leur pérennité. En effet, l'approvisionnement des entreprises en matières premières sera problématique à mesure que se raréfient les ressources naturelles (minerais, végétaux, pétrole ...) et que s'accroissent les effets du changement climatique (sécheresse, inondations ...). Mesurer et évaluer l'impact environnemental<sup>62</sup> permet aux entreprises de mieux identifier et donc de mieux maîtriser les risques auxquels elles seront confrontées. Par ailleurs, les risques à moyen et long termes sont de plus en plus identifiés<sup>63</sup> par les entreprises et les investisseurs, ce qui permet aux entreprises de développer des stratégies résilientes aux changements de pratiques nécessaires. La prise en compte d'un schéma de production plus durable ouvre nécessairement de nouveaux marchés, de nouvelles chaînes de production et de nouveaux produits. C'est aussi une opportunité pour les entreprises à être plus transparentes sur les conditions de production, la chaîne d'approvisionnement et l'environnement des travailleurs<sup>64</sup>.

La participation des entreprises passe par leur mise en réseau avec les autres parties prenantes : syndicats, ONG, associations au niveau national. La coordination des acteurs encourage les pouvoirs publics à soutenir leur démarche et à développer des dispositifs et financements accompagnant la démarche des parties prenantes. À titre d'exemple, en Belgique, la Charte belge SDGs<sup>65</sup> signée en octobre 2016 définit l'engagement du secteur privé belge, de la société civile et du secteur public sur la base des cinq principes des ODD : People, Planet, Prosperity, Peace et Partnerships<sup>66</sup>. Cet engagement collectif regroupant plus de cent signataires porte sur les thématiques suivantes : la santé, les énergies renouvelables, la numérisation, l'agriculture et l'alimentation et l'entrepreneuriat durable<sup>67</sup>. Le collectif qui compte sur l'expertise du réseau belge du développement durable, The Shift<sup>68</sup>, est un exemple fructueux de collaboration entre parties prenantes.

---

<sup>57</sup> Commission européenne. Livre vert « Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociétale des entreprises ». Consulté sur : <https://bit.ly/2xfubu0>

<sup>58</sup> Novethic. Le B-A-BA de la RSE. Consulté sur : <https://bit.ly/2uVkpT8>

<sup>59</sup> CSR Europe. Consulté sur : <https://bit.ly/2LeVhKq>

<sup>60</sup> CSR Europe. « The Sustainable Development Goals (SDGs): The Value for Europe ». Consulté sur : <https://bit.ly/2RHOpq0>

<sup>61</sup> CSR Europe. « CSR Europe selected for new EU Multi-Stakeholder Platform on the SDGs ». Consulté sur : <https://bit.ly/2Yjxah4>

<sup>62</sup> UN Global Compact Network France. SDG Compass. Consulté sur : <https://bit.ly/2XekCqj>

<sup>63</sup> Novethic. Le B-A-BA de la RSE. Consulté sur : <https://bit.ly/2uVkpT8>

<sup>64</sup> CSR Europe. « The Sustainable Development Goals (SDGs): The Value for Europe », *op. cit.*

<sup>65</sup> The SHIFT. Belgian SDG Charter. Consulté sur : <https://bit.ly/2XbJxPL>

<sup>66</sup> Personnes, planète, prospérité, paix et partenariat

<sup>67</sup> The Shift. « Des entreprises, des organisations de la société civile et le secteur public signent la Belgian SDG Charter ». Consulté sur : <https://bit.ly/2eVkbjn>

<sup>68</sup> The Shift. Consulté sur : <https://bit.ly/2XkdGwi>

La collaboration des institutions européennes, des États, des autorités locales, de la société civile et des entreprises place les objectifs de développement durable au croisement de divers enjeux. Des enjeux d'ordre économique, social et environnemental qui se croisent avec ceux de la citoyenneté européenne, cette citoyenneté même qui dessine l'avenir de l'Europe.

# CONCLUSION

Dans la situation actuelle dans laquelle citoyens, organisations de la société civile et de plus en plus de responsables politiques européens, appellent à une Europe plus durable et sociale, notamment via le Socle européen des droits sociaux, il est nécessaire que l'UE reconnaisse davantage la transversalité dans ses politiques.

Pour ce faire, il est impératif de préserver le caractère holistique<sup>69</sup> de l'Agenda 2030. C'est-à-dire qu'il faut garder à l'esprit l'interdépendance des éléments : les changements entrepris sur une politique ou un programme ont des répercussions sur les autres politiques et programmes. On parle alors de *spill-over*, terme employé pour la première fois par le politiste américain Ernst Haas<sup>70</sup>. Le *spill-over* ou l'engrenage résulte des « *concessions mutuelles entre une multiple variété de secteurs d'activités* ». À ses débuts, l'Europe a en effet développé des politiques dans le secteur économique qui ont donné lieu à la libéralisation des échanges et à l'harmonisation des politiques commerciales, puis à la création du marché unique. L'intégration d'un secteur mène donc automatiquement à l'intégration d'autres secteurs, car finalement les problèmes qui émergent dans le premier secteur ne peuvent être résolus qu'en en intégrant un deuxième<sup>71</sup>. L'intégration de la notion de développement durable dans les politiques européennes peut donc générer un *spill-over positif*<sup>72</sup> car elle implique de faire davantage coopérer les États membres et de coordonner les échelons infranationaux avec l'échelon national et celui européen. D'autant plus que parmi les 169 cibles des ODD, nombreuses sont celles qui touchent directement à l'action des autorités locales, celles-ci ont donc tout intérêt à territorialiser les objectifs.

Le modèle européen à adopter devra être celui d'une Europe durable et inclusive qui ne laisse personne de côté. « *Ne laisser personne de côté* »<sup>73</sup> est un principe qui résonne comme une maxime dans les institutions européennes mais qui tarde à être mise en œuvre concrètement. Il est temps d'élaborer des programmes d'ampleur plaçant les objectifs de développement durable au cœur des politiques européennes. Ce qui passe par le soutien financier à tous les acteurs concourant à la transition écologique, économique et sociale ainsi qu'aux investissements européens dans des projets internationaux visant le bien commun.

L'Europe a entrepris d'intégrer les ODD dans le Semestre européen. Mais ce dernier se centre sur la création d'emplois et de croissance, la stimulation de l'investissement, et la maîtrise des dépenses publiques. La transition n'est pas inscrite dans ses piliers, alors qu'un des facteurs de réussite serait d'inclure les objectifs dans les procédures budgétaires<sup>74</sup>. Comme l'appellent de leurs vœux de nombreux élus européens et organisations de la société civile, l'heure est à l'élaboration d'un Semestre européen du développement durable.

L'Europe est la première région au monde à rédiger un cadre pour lutter contre le changement climatique et tient également un rôle de médiation<sup>75</sup> sur la scène internationale entre les États-Unis et la Chine. Plus que jamais, l'UE doit retrouver sa vigueur, se conformer à son principe « ne laisser personne de côté », renouer avec ses valeurs fondamentales en y adjoignant les valeurs de justice sociale, d'équité et de solidarité.

<sup>69</sup> POUR LA SOLIDARITÉ-PLS. Compte-rendu : « Une Europe durable à l'horizon 2030 », c'est pour bientôt ?, op. cit. , p. 3.

<sup>70</sup> Ernst Haas, *The uniting of Europe. Political, Social and Economic Forces. 1950-1957*. Stanford, Stanford University Press, (1958), 552 p.

<sup>71</sup> Saurugger, Sabine. « Chapitre 2 / Néofonctionnalisme », , *Théories et concepts de l'intégration européenne*. sous la direction de Saurugger Sabine. Presses de Sciences Po, 2010, p.79

<sup>72</sup> Louis Meuleman, Ingeborg Niestroy, « Common But Differentiated Governance: A Metagovernance Approach to Make the SDGs Work », *Sustainability*, septembre 2015

<sup>73</sup> Notion répétée à cinq reprises dans le document : « Une Europe durable à l'horizon 2030 ». Document de réflexion. 30/01/2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2ST8vjT>

<sup>74</sup> ÉLOI, Laurent. « Pour une Europe du bien-être », Revue de l'OFCE, vol. 158, no. 4, 2018, pp. 415

<sup>75</sup> Id., Laurent, *La politique climatique européenne : vers une nouvelle ambition ?* OFCE éd., *L'économie européenne 2018*. La Découverte, 2018, pp. 67-68.

# BIBLIOGRAPHIE

## RESSOURCES WEB

---

Toute l'Europe. *La politique européenne de l'environnement*. Synthèse 09/05/2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2HGtEGs>

Conseil européen, Conseil de l'Union européenne. Conclusions de la présidence du Conseil européen d'Helsinki - 10 et 11 décembre 1999. Consulté sur : <https://bit.ly/30A3de2>

Nations unies. Historique. Consulté sur : <https://bit.ly/2VGpsh>

France Diplomatie. Charte de Leipzig. Consulté sur : <https://bit.ly/2VJad4K>

World Inequality Lab. *How Unequal Is Europe?* Consulté sur : <https://bit.ly/2HxqkPb>

Toute l'Europe. «En 2017, les émissions de CO2 ont augmenté en Europe ». Consulté sur : <https://bit.ly/2DONKOV>

Commission européenne. Paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020. 2007. Consulté sur : <https://bit.ly/2EKoKHH>

Eurostat. Taux de risque de pauvreté par seuil de pauvreté, âge et sexe - enquête EU-SILC. 2007. Consulté sur : <https://bit.ly/1dBAzYR>

Eur-Lex. Accords de Cotonou. Consulté sur : <https://bit.ly/2ZIOX1u>

Novethic. Le B-A-BA de la RSE. Consulté sur : <https://bit.ly/2uVkpT8>

The SHIFT. Belgian SDG Charter. Consulté sur : <https://bit.ly/2XbJxPL>

Commission européenne. Action pour le climat. Consulté sur : <https://bit.ly/2L0rjDJ>

The Shift. Consulté sur : <https://bit.ly/2XkdGwi>

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. France Diplomatie. Rapport Brundtland. Consulté sur : <https://bit.ly/2IBGJnR>

## ARTICLES

---

ALVAREZ Concepcion. *Climat : aucun pays européen n'est aligné sur l'Accord de Paris*. Novethic. Publié le 19/07/2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2Lj8Vwa>

CHABASON Lucien. *Un enjeu capital des élections européennes : l'engagement de l'Europe dans la protection de l'environnement planétaire et pour un développement durable*. IDDRI. Publié le 02/04/2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2W3hdcl>

VOITURIEZ Tancrede. *Pour un nouveau sommet sur le financement du développement*. IDDRI. Publié le 15/06/2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2HN35jW>

IZQUIERDO Eva. *Reaction of SDG WATCH EUROPE to the European commission reflection paper: towards a sustainable europe by 2030 SDG WATCH EUROPE*. Publié le 25/02/2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2MiA9EX>

VOITURIEZ Tancredè, VAILLÉ Julie, VANVOLSEM Hélène, BOSSUYT Jean. *Les relations entre l'UE et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) après 2020*. IDDRI. Publié en février 2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2xkVtiV>

## RAPPORTS, GUIDES

---

POUR LA SOLIDARITE – PLS. Compte-rendu : « Une Europe durable à l'horizon 2030 », c'est pour bientôt ? 12/03/2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2VVVgkU>

SDSN. Guido Schmidt-Traub, Director, Guillaume Lafortune. Study on exposing EU policy gaps to address the Sustainable Development Goals. Consulté sur : <https://bit.ly/30DlOB5>

IPBES. Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (6 May 2019)

Comité des Régions, OCDE. Survey results, annex. Consulté sur : <https://bit.ly/2Jxzxi>

Comité des Régions, OCDE, Survey result, note. Consulté sur : <https://bit.ly/2VFCxVF>

PLATFORMA, CCRE. Objectifs de développement durable, comment les villes et les régions montrent l'exemple. Août 2018.

European Committee of the Regions. *A territorial approach for the implementation of the SDGs in the EU – The role of the European Committee of the Regions*. 2019.

DG DEVCO. Rapport européen sur le développement. 2013. Consulté sur : <https://bit.ly/2KcJ7B8>

EAPN. EAPN statement on the annual growth survey. Publié en novembre 2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2wySMJU>

UN Global Compact Network France. SDG Compass. Consulté sur : <https://bit.ly/2XeKcQj>

## REVUES

---

LAURENT, Éloi. « Pour une Europe du bien-être », Revue de l'OFCE, vol. 158, no. 4, 2018, pp. 415.

LAURENT, Éloi. « La politique climatique européenne : vers une nouvelle ambition ? » Revue de l'OFCE éd., L'économie européenne 2018. La Découverte, 2018, pp. 67-68.

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS. Camille Joseph. Un programme mondial pour le développement durable. Mai 2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2xtPW9L>

---

## OUVRAGES

---

VIGNON, Jérôme. « Le développement durable : un autre style d'Europe ? », *Transversalités*, vol. 109, no. 1, 2009, pp. 27-34.

HALPERN, Charlotte. « Chapitre 10. La politique de l'environnement », Renaud Dehousse éd., *Politiques européennes*. Presses de Sciences Po, 2009, pp. 205-225.

PALLEMAERTS, Marc, et Armelle Gouritin. « La stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable », *Courrier hebdomadaire du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP)*, vol. 1961, no. 16, 2007, pp. 5-45.

CLAVAL, Paul. « Le développement durable : stratégies descendantes et stratégies ascendantes », *Géographie, économie, société*, vol. 8, no. 4, 2006, pp. 415-445.

RUMPALA, Yannick. « De l'objectif de « développement durable » à la gouvernementalisation du changement. Expressions et effets d'une préoccupation institutionnelle renouvelée en France et dans l'Union européenne », *Politique européenne*, vol. 33, no. 1, 2011, pp. 119-153

HOPKINS, Rob. *Transition Handbook*. (Cambridge: Green Books, Ltd., 2008), 53.

HOPKINS, Rob. *The Transition Companion*. 2011

JONET, Christian, SERVIGNE Pablo. « Initiatives de transition : la question politique », *Mouvements*, vol. no 75, no. 3, 2013, pp. 70-76.

HAAS, Ernst. *The uniting of Europe. Political, Social and Economic Forces. 1950-1957*. Stanford, Stanford University Press, (1958..

SAURUGGER Sabine. « Chapitre 2 / Néofonctionnalisme », *Théories et concepts de l'intégration européenne*. Sous la direction de Saurugger Sabine. Presses de Sciences Po, 2010, p.79

MEULEMAN, Louis NIESTROY, Ingeborg. « Common But Differentiated Governance: A Metagovernance Approach to Make the SDGs Work », *Sustainability*, septembre 2015

## COMMUNICATION OFFICIELLE

---

Eur-Lex. Communication de la Commission Développement durable en Europe pour un monde meilleur : stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable. Consulté sur : <https://bit.ly/2QhZzAK>

Eur-Lex. Décision n° 2179/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 1998 concernant le réexamen du programme communautaire de politique et d'action en matière d'environnement et de développement durable « Vers un développement soutenable ». Consulté sur : <https://bit.ly/2HJPZmE>

Eur-Lex. Cinquième programme communautaire d'action pour l'environnement : vers un développement soutenable. Consulté sur : <https://bit.ly/2JxY01a>

Commission européenne. Prochaines étapes pour un avenir européen durable. 22/11/2016. Consulté sur : <https://bit.ly/324qXlb>

Journal officiel de l'Union européenne. Décision d'exécution (UE) 2018/210 de la Commission du 12 février 2018 concernant l'adoption du programme de travail pluriannuel LIFE pour 2018-2020, page 2 : <https://bit.ly/2EqgnAX>

Comité des Régions. Avis de la 131e session plénière des 8, 9 et 10 octobre 2018. « La contribution des collectivités locales et régionales de l'UE à la Conférence des Parties (COP 14) de la Convention sur la diversité biologique et à la stratégie européenne pour la biodiversité après 2020 ».

Conseil européen. Conclusions de la présidence - Göteborg, 15 et 16 juin 2001. Consulté sur : <https://bit.ly/2lamwT8>

Secrétariat général du Conseil de l'UE. Review of the EU Sustainable Development Strategy (EU SDS). Consulté sur : <https://bit.ly/2XdlkEu>

Nations unies, UNFCCC. Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. 1998. Consulté sur : <https://bit.ly/2X76EHI>

Parlement européen. Résolution du Parlement européen du 12 mai 2016 sur le suivi et l'examen de l'Agenda 2030 (2016/2696(RSP)). Consulté sur : <https://bit.ly/2Xfez5k>

Commission européenne. Livre vert « Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociétale des entreprises ». Consulté sur : <https://bit.ly/2xfubu0>

Commission européenne. EUROPE 2020 - Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive. 2010. Consulté sur : <https://bit.ly/2oxUNQP>

Journal officiel de l'Union européenne. Traité de Lisbonne. 2007. Consulté sur : <https://bit.ly/2YUrl9G>

CESE. Avis NAT/700-EESC-2017-00277-00-00-AC-TRA. Adopté le 05/07/2017. Consulté sur : <https://bit.ly/2ER1PdR>

## DOCUMENTS OFFICIELS

---

Commission européenne. Évaluation globale. *L'environnement en Europe – quelles orientations pour l'avenir ?* Consulté sur : <https://bit.ly/2JxCNEI>

Commission européenne. *Une Europe durable à l'horizon 2030*. Document de réflexion. 30/01/2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2ST8vjT>

Commission européenne. *Europe 2020 une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*. 2010. Consulté sur : <https://bit.ly/2oxUNQP>

Office des publications de l'Union européenne. *Traité d'Amsterdam - Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'union européenne, les traités instituant les communautés européennes et certains actes connexes*. 1997. Consulté sur : <https://bit.ly/2XfA5Hc>

Eur-lex. *Stratégie en faveur du développement durable*. 2001. Consulté sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM:I28117&from=FR>

## MÉDIAS

---

France Inter. Les enjeux écologiques des élections européennes. CO2 mon amour. Invité.e.s : Sandrine Bélier, Géraud Guibert. Consulté sur : <https://bit.ly/2YwAQv>

*Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée  
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.*

# POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

*Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.*

*POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.*

## ACTIVITÉS

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

### Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

**Mène des travaux de recherche et d'analyse** de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu) et disponibles en version papier.

2

**Conseille, forme et accompagne** sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

**Conçoit et réalise des projets transnationaux** en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

**Organise des conférences** qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

# THÉMATIQUES

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



## OBSERVATOIRES EUROPÉENS

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- [www.ess-europe.eu](http://www.ess-europe.eu)
- [www.diversite-europe.eu](http://www.diversite-europe.eu)
- [www.transition-europe.eu](http://www.transition-europe.eu)
- [www.participation-citoyenne.eu](http://www.participation-citoyenne.eu)

# COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

## NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

---

- *Mobilité durable : enjeux, pratiques et perspectives*, Marion PIGNEL, juillet 2019.
- *Les politiques européennes de mobilité durable*, Marion PIGNEL, juillet 2019.
- *Mobilité durable : Repenser notre usage de la voiture individuelle*, Marion PIGNEL, juillet 2019.
- *La relation Union européenne – Chine : De la naïveté au réalisme*, Alexis WILLEMOT, juillet 2019.
- *Réfugié.e.s LGBTQI+ : les enjeux de la protection internationale*, Safia FALEK, juin 2019.
- *Politique migratoire européenne : de l'asile à l'expulsion ?* Anaïs LUNEAU, juin 2019.
- *La technologie blockchain : une opportunité pour l'économie sociale ?* Marion PIGNEL, juin 2019.
- *Le rôle du Parlement européen dans la conduite des relations extérieures*, Safia FALEK, mai 2019.
- *Du Plan Juncker à InvestEU : les enjeux pour l'économie sociale*, Hadrien BARANGER, mai 2019.
- *L'UE et ses valeurs : mariage de convenance ou divorce en perspective ?* Lorelei DEBAISIEUX, mai 2019.
- *Un programme mondial pour le développement durable*, Camille JOSEPH, mai 2019.
- *Déficit démocratique : un défi pour l'Europe !* Anaïs LUNEAU, avril 2019.
- *L'Europe sociale : un enjeu de responsabilité collective !* Anaïs LUNEAU, février 2019.

## CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

---

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

## ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

---

- *Les travailleurs autonomes en Europe : action collective et représentation d'intérêts*, Pascale CHARHON, juin 2019.
- *Enseignement et formation professionnelle en alternance : Vers une filière d'excellence*, Marie SCHULLER, décembre 2018.
- *Politiques de prévention à Bruxelles : Historique et besoins en formation*, Marie SCHULLER, septembre 2018.
- *Les Régions ultrapériphériques : défis et perspectives*, Paul HAMMOUD, Antoine MASQUELIN, Tristan THOMAS, février 2018.
- *Finance et bien-être, une réflexion participative*. Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables*. Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises*. Denis Stokkink, novembre 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

# Développement durable

*Le développement durable constitue un mode de développement équilibré des activités humaines qui met en relation efficacité économique, préservation de l'environnement et équité sociale. Son objectif global est de répondre aux besoins du présent sans compromettre l'avenir des générations futures. À travers ce principe, et en se focalisant plus particulièrement sur les concepts d'économie circulaire, de COP 21, COP 22 et de réchauffement climatique, POUR LA SOLIDARITÉ – PLS entend démontrer l'importance d'engager la société dans une transition écologique et sociale. Devant l'urgence climatique et l'aggravation des détresses humaines, PLS est convaincu que cette mise en action des préceptes du développement durable permettra de bâtir une société plus équilibrée et inclusive.*

**Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink**

[www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

Avec le soutien de

